



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation des poids lourds

Travaux de construction de plateaux ralentisseurs Grande rue (RD 993A)

Le Maire de Val-et-Châtillon,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6) ;
- **VU** le Code de la Route (notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25) ;
- **VU** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière
- **CONSIDÉRANT** la réalisation de travaux de construction de plateaux ralentisseurs en sortie de village (côté Saint-Sauveur) et devant la Mairie par la société THIRIET TP ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique et de maintenir la viabilité des voies pendant toute la durée du chantier ;

ARRÊTE

Article 1 : Période et nature des travaux

Du lundi 21 septembre 2026 à 06h00 au mardi 22 septembre 2026 à 20h00, la société THIRIET TP est autorisée à effectuer des travaux de construction de plateaux ralentisseurs, Grande rue (RD 993a) : en sortie de village (côté Saint-Sauveur) et devant la Mairie.

Article 2 : Réglementation de la circulation des Poids Lourds

Pendant la durée des travaux :

- La chaussée sera barrée aux véhicules poids lourds de plus de 10 tonnes, , à l'exception des véhicules de transport scolaire et des véhicules affectés à la collecte des déchets.
- Une déviation obligatoire pour les poids lourds de plus de 10 tonnes est mise en place via la RD 8 et la commune de Petitmont.
- La circulation des riverains est autorisée

Article 3 : Signalisation

La fourniture, la pose, la maintenance et le repliement de la signalisation temporaire de chantier et de déviation sont à la charge exclusive de l'entreprise THIRIET TP, sous le contrôle des services municipaux et du Conseil Départemental.

Article 4 : Ampliation

Copie du présent arrêté sera transmise pour notification, exécution et information à :

Entreprise THIRIET TP, Bureau d'études BEREST, SDIS 54, Brigade de Gendarmerie, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, Mairie de Petitmont, Office National des Forêts.

Fait à Val-et-Châtillon, le 17/09/2026

Le Maire, Thierry CULMET